

Agenda agricole pour les contributions et les dossiers PER 2017

Période / Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Août 2016 31.08.2016	Pré-Inscriptions PER, BIO, Extenso, SST, SRPA, PLVH, pendillard, techniques culturales préservant le sol	Agate (menu Acorda) avec un formulaire définitif , à signer et à conserver sur l'exploitation
15.01 au 28.02.2017 28.02.2017	Recensement structures agricoles: - Relevé des parcelles (formulaire A) - Relevé du bétail (formulaire B) - Indications générales (formulaire C) - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité Annonces des réseaux et paysages	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation Les formulaires "A" "B" et "C" sont obligatoires Selon informations du SAGR
1.03.2017 au 31.05.2017 31.05.2017	Recensement géographique des parcelles culturales (selon formulaire A)	Dessiner chaque parcelle du formulaire A sur le géoportail intégré dans Acorda (projet GéoAcorda). Une information détaillée de l'OPDI suivra!
15.01 au 31.03.2017 31.03.2017	PER Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et bilan de fumure PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif)	Fiches 1, 2, 3 2017 Suisse-Bilanz bouclé 2016 (année civile) Bilan fourrager PLVH bouclé 2016 (année civile) Documents à envoyer à l' ANAPI Nous vous recommandons vivement de faire en même temps le Suisse-Bilanz prévisionnel 2017 (+ PLVH si inscrit)
15 au 30.04.2017	Possibilité exceptionnelle de correction des codes de culture	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation En cas de changement le dossier PER doit être réadapté et envoyé à l' ANAPI
31.08.2017	Inscriptions des programmes pour les contributions 2018	Agate (menu Acorda)
En continu / selon informations du SAGR	BDTA / Hoduflu / pendillard / techniques culturales préservant le sol	Agate (menu Acorda)